

ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de la ville Question orale n° 1010

Texte de la question

Mme Hélène Geoffroy appelle l'attention de M. le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports sur la situation des populations des quartiers prioritaires de la politique de la ville qui sont les moins motorisées. Il est nécessaire de leur proposer un système de transport en commun adapté, autant dans son tracé que dans sa fréquence et ses horaires. Le désenclavement physique de ces quartiers, parce qu'il favorisera la mobilité, est un vecteur essentiel de réduction de chômage dans ces quartiers. Point de départ des émeutes urbaines en 1990 et de la politique de la ville, le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin fait l'objet d'un projet de renouvellement urbain ayant pour objectif d'améliorer le parc de logement de la ville tout en assurant un cadre de vie de qualité pour ses habitants. Néanmoins, sans la mise en œuvre d'une ligne forte de transports en commun de type tramway, la réussite du projet urbain serait compromise. L'expérience montre que l'insertion d'un tramway est l'un des leviers les plus efficaces de transformation d'un territoire et de la mixité sociale. L'appui financier de l'État aux côtés des collectivités est aujourd'hui indispensable pour réaliser ce que 25 ans après les émeutes, les Vaudais attendent toujours, la desserte par un tramway du centre-ville de la commune et du quartier du Mas du Taureau.

Texte de la réponse

DÉSENCLAVEMENT DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET IMPLANTATION D'UN TRAMWAY DANS LE QUARTIER DU MAS DU TAUREAU À VAULX-EN-VELIN

M. le président. La parole est à Mme Hélène Geoffroy, pour exposer sa question, n° 1010, relative au désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à l'implantation d'un tramway dans le quartier du Mas du Taureau à Vaulx-en-Velin.

Mme Hélène Geoffroy. Monsieur le secrétaire d'État, la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine réaffirme l'importance d'allier à l'indispensable renouvellement du parc de logements dans nos quartiers, les questions de services publics, d'emploi, d'économie, d'éducation, d'équipements et d'infrastructures.

Le Mas du Taureau, quartier de la ville de Vaulx-en-Velin, a été en octobre 1990 le siège d'émeutes urbaines qui ont non seulement profondément marqué la ville mais aussi amené François Mitterrand à créer un ministère de la ville et à mettre en œuvre, dans la foulée, une politique publique dans ce domaine, qui s'est appliquée en premier lieu à Bron, ville voisine. Le Mas du Taureau compte parmi les 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville, et je m'en réjouis car, vingt-cinq ans après, bien que la commune ait beaucoup changé, le Mas du Taureau, quartier d'où sont parties ces émeutes urbaines, a, lui, peu évolué.

Deux axes majeurs permettent la reconquête de la mixité sociale : d'une part, évidemment, les questions de logement, d'attractivité et d'éducation, d'autre part le désenclavement par un outil de transport structurant.

Lors de sa création, en 1964, la ZUP du Mas du Taureau comptait 8 300 logements, et le métro y était annoncé comme imminent. En 2015, comme on pouvait s'y attendre, il n'y a ni métro ni tramway et, bien que la desserte du Mas du Taureau soit insuffisante, les études demeurent à lancer.

Vous savez que, pour des raisons économiques, il est important de pouvoir désenclaver nos quartiers, pour que ceux qui travaillent puissent plus facilement se déplacer. Nous présentons la particularité, à Vaulx-en-Velin, d'avoir le même nombre de véhicules par habitant que dans le centre de Lyon. Ce qui pourrait être considéré comme vertueux est, en réalité, le fruit de contraintes économiques, alors que, dans les centres-villes, il résulte d'un choix de vie rendu possible par des transports foisonnants.

Monsieur le secrétaire d'État, le développement économique de la commune, la réussite de la politique de la ville vingt ans après, passent aussi par la mise en place, en dehors des schémas, d'un mode de transport structurant, à savoir le tramway. Dans quelle mesure l'État peut-il accompagner, dans un premier temps – notamment financièrement – le lancement d'études sur la faisabilité du tramway, avant la réalisation de ce dernier, aux côtés des collectivités ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Alain Vidalies, secrétaire d'État chargé des transports, de la mer et de la pêche. Madame la députée, le Gouvernement partage vos préoccupations et soutient les actions en faveur du désenclavement des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Ces quartiers se distinguent par la faiblesse des revenus moyens de leur population, un taux de motorisation peu élevé et, souvent, des difficultés pour accéder aux emplois, aux services et aux loisirs.

Le développement de la desserte en transports collectifs urbains y est dès lors indispensable. S'il relève de la compétence des autorités organisatrices de la mobilité, l'État l'encourage à travers divers dispositifs. Par exemple, le Gouvernement a soutenu la création de transports collectifs en site propre par un récent appel à projets « transports collectifs et mobilité durable », dont les résultats ont été annoncés en décembre dernier. Il permet ainsi à quatre-vingt-dix-neuf projets de percevoir 450 millions d'euros de subventions. Parmi ceux-ci, cinquante-sept bénéficient d'une aide renforcée au titre de la politique de la ville, modulée en fonction de l'amélioration de la desserte. Cette bonification se monte au total à 110 millions d'euros, soit un quart de l'enveloppe globale.

L'État invite par ailleurs les autorités organisatrices de la mobilité à prendre des engagements formalisés dans le cadre des contrats de ville. Les autorités organisatrices peuvent prévoir, dans ces contrats, des actions de soutien à la mobilité, par exemple *via* des plates-formes de mobilité, qui sont des structures associatives permettant des actions ciblées auprès des personnes éloignées de la mobilité.

S'agissant plus particulièrement de la desserte de Vaulx-en-Velin, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise – le SYTRAL – s'emploie à améliorer la ligne C3 de trolleybus, qui relie Vaulx à la gare Saint-Paul de Lyon, en desservant le quartier du Mas du Taureau. La création d'un site propre de 5,5 kilomètres sur cette ligne à Lyon et à Villeurbanne permettra un gain de temps de trajet et de régularité significatif et ainsi de mieux desservir Vaulx-en-Velin et ses quartiers. L'État subventionne cette opération à hauteur de près de six millions d'euros dans le cadre de l'appel à projets. Concernant la transformation du C3 en tramway, le SYTRAL envisage, pour ce projet de plus long terme, la réalisation d'études de faisabilité dans le cadre de son plan de mandat 2015-2020. La question de la participation de l'État à ce projet sera ensuite examinée.

Données clés

Auteur : Mme Hélène Geoffroy

Circonscription: Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question orale

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/14/questions/QANR5L14QOSD1010

Numéro de la question: 1010

Rubrique: Aménagement du territoire

Ministère interrogé : Ville, jeunesse et sports Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : <u>28 avril 2015</u>, page 3113 Réponse publiée au JO le : <u>6 mai 2015</u>, page 4282

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 28 avril 2015